

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 26 mars 2021 **DE_2021_007**
Développement et Structuration du projet alimentaire territorial à
l'échelle du pays vitryat : portage

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 19/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FETES de FRIGNICOURT sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 15

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Mickael JACQUEMIN, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Présent(s) non votants : Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL

Représentés: Caroline ISSENHUTH par Claude GUICHON, Sylvain LANFROY par Pascal TRAMONTANA, Daniel STOLL par Claude GUICHON

Excusés: Thibaut DUCHÊNE, Edith ERRE, Christian LEMOINE, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Isabelle PESTRE, Mathilde VANACKERE

Absents: Bernard AUBRY, Michel BENETON, Michel BOULANT, Corinne DAHERON, Hugues GERARDIN, Linda MUNSTER, Jean-Paul PAGEAU, Jean-Jacques POIGNANT

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Développement et Structuration du projet alimentaire territorial à l'échelle du pays vitryat : portage - DE_2021_007

Le SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT et La COMMUNAUTE DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont associés pour répondre en août 2020 à l'appel à projet PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION lancé par la DRAAF GRAND EST.

La candidature a été retenue par la DRAAF GRAND EST.

La candidature du territoire Vitryat à cet appel à projet s'inscrit dans l'une des cinq priorités du Programme National pour l'Alimentation (PNA) à savoir les projets alimentaires territoriaux et la restauration collective.

Le Projet Alimentaire Territorial a pour objectif :

- de construire un projet commun entre les 3 EPCI (4 CVS, CCVCD, CCPBD) du pays vitryat ;



- d'Introduire progressivement des produits diversifiés de proximité et de qualité dans les menus élaborés par la cuisine centrale de la CCVCD pour contribuer à atteindre l'objectif de 50% d'approvisionnement en produits durables et de qualité de la restauration collective prévu dans la loi EGALIM ;

- Etendre les actions mises en place par les collectivités à l'ensemble de la restauration collective publique du Pays Vitryat ;

- Accompagner l'introduction de produits de proximité et de qualité dans la restauration collective publique d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Le plan d'actions sur 3 ans sera établi à l'issue du diagnostic et s'inscrira dans le cadre de l'Appel à Projet PNA National.

Le comité syndical

Considérant qu'une chargée de mission est allouée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays pour l'animation et l'accompagnement au développement d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du Pays Vitryat.

Les missions de la chargée de mission seront entre autres :

- Structurer et animer des actions autour du développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts,
- Assurer la coordination avec le bureau d'étude, animer les comités de pilotage/technique et groupes de travail,
- Devenir le référent départemental circuit court et de proximité,
- Mettre en œuvre des projets d'alimentation territoriaux (PAT) ou locaux et participer aux actions d'animation correspondantes,

propose

De valider un co-portage de la démarche PAT entre les deux structures porteuses que sont la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der et le syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat et qui donnera lieu à la signature d'une convention tri partite.

- De solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), l'État, susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement de l'action.
- De donner tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ **Après en avoir délibéré et pris en compte la modification du texte présentant les objectifs du Projet Alimentaire Territorial, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les décisions suivantes :**

- **valider un co-portage de la démarche PAT entre les deux structures porteuses que sont la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der et le syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat et qui donnera lieu à la signature d'une convention tri partite.**
- **solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), l'État, susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement de l'action.**



- De donner tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FETES de FRIGNICOURT

Le 26 mars 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

